

deux à se trouver aujourd'hui avait vu de la ferme dans les environs de 105 et les vœux débordés de 40 c., ils perdent donc 40 c. n'ayant eu la perspective si leur calcul avait réussi que d'en gagner 20. Il faut donc qu'ils rachètent et c'est leur situation qu'on exploite en ce moment. Quoique toutes les valeurs de la cote aient pris une part quelconque au moment, il n'a favorisé en dehors des rentes, que quelques unes d'entre elles. Le Gaz a progressé de 45 c. Le Suez a monté de 13 75 et l'Égyptienne de 87 50 à 92 50, cours qui ont été atteints aujourd'hui. La cause de la hausse du Suez et de l'Égyptienne est la même pour les deux valeurs. Les rumeurs relatives à Khédivé et M. Cava que l'on avait il y a une dizaine de jours, présentés comme assez tendus, se sont modifiés dans un sens favorable et il résulte des dernières indications télégraphiques que M. Cava n'avait pas seulement pour objectif de réorganiser l'administration financière Égyptienne, mais aussi de conclure certains arrangements financiers touchant les chemins de fer de Suez et le canal de Suez. On présente comme imminente la conclusion d'un arrangement avec un groupe anglais, d'où il résulterait pour le Khédivé la cessation de toute inquiétude pour le paiement de ses dettes, et pour l'Angleterre, un nouveau pas vers l'extension de son influence en Égypte, influence qui, bientôt, pourra s'appeler d'un autre nom. Selon nous, les porteurs de titres Égyptiens ne seront pas satisfaits de ce résultat, car cette extension d'influence qui ne peut avoir rien d'inquiétant au point de vue de l'équilibre européen, ni, non plus, au point de vue exclusivement français.

Le Turc dont le coupon de 1 fr. 25 détaché avant-hier, et qui avait semblé s'échapper au premier moment, a se bien trouvé de cette extension d'influence qui ne peut avoir rien d'inquiétant au point de vue de l'équilibre européen, ni, non plus, au point de vue exclusivement français. Le Turc dont le coupon de 1 fr. 25 détaché avant-hier, et qui avait semblé s'échapper au premier moment, a se bien trouvé de cette extension d'influence qui ne peut avoir rien d'inquiétant au point de vue de l'équilibre européen, ni, non plus, au point de vue exclusivement français.

Le Nord-Est. — Si nous en croyons l'Echo du Nord, une entente est en voie de se faire entre la Compagnie du Nord-Est qui, dans ce cas, retirerait sa plainte, et le Crédit mobilier.

On annonce la mort de M. Ph. Frémy, propriétaire et ancien entrepreneur à Lille.

Le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme sont au nombre des départements dont les jeunes gens originaires sont admis par le ministre de la marine à contracter des engagements volontaires de cinq ans dans les équipages de la flotte française.

Le commerce des soustractions secrètes opérées chez les fabricants est vivement contrarié, il n'est personne pour s'en plaindre. On vient d'arrêter un sieur Léopold V... convaincu d'avoir acheté ou recelé des déchets de laine, procédant de vois divers commis en fabrique, 19 kilog. 500 gr. de ces déchets ont été découverts en sa possession et il avait les avoir acquis de tisserands du Blanc-Seau, de Motteux et de Roubaix. V..., né à Watrelos, habitait Evrennes en Belgique.

Hier un marchand forain qui était venu stationner sur le Boulevard central prétendait ne pas payer les droits de place. L'employé d'octroi, à bout d'arguments, dut se fortifier de la présence d'un agent de police. Les pourparlers engagés à cette occasion provoquèrent un assez grand rassemblement. A la fin le marchand forain s'exécuta.

Un vieillard de 82 ans, qui faisait dans les fermes l'office de gargon de service et avait été, dans ces derniers temps, accueilli chez Bossut, fermier, rue de Hem (territoire de Roubaix), vient d'être transporté à l'hôpital pour engelures compliquées de gangrène.

Le pauvre vieux a été, chez Bossut, l'objet de charitables attentions, mais son état est inquiétant.

Chez le même Bossut, un garçon de ferme a été, aujourd'hui même, victime d'un vol consistant en une montre et plusieurs effets d'habillement qu'il n'a pas retrouvés.

Le ministre de la guerre a adressé le 11 de ce mois, aux généraux commandants de corps d'armée, une circulaire leur annonçant que les officiers de l'armée territoriale seront inscrits dans l'Annuaire de 1876, et d'après le mode de classement adopté à l'égard des officiers de réserve. Il est fait exception cependant à l'égard des fonctionnaires de l'ordre judiciaire, qui doivent être classés parmi les non disponibles après l'annulation de leur nomination comme officiers.

On dit que le scrutin sénatorial de dimanche prochain aura lieu à la préfecture du Nord, dans la galerie des Fêtes.

M. le maire de Tourcoing a remis à la trésorerie générale du Nord 3,000 fr. provenant de la souscription de la ville pour les inondés.

La ville de Roubaix vient de mettre en adjudication deux nouvelles écoles, situées rue Saint-Ange et à l'Épeule. — M. De-lattre-Derville a été déclaré adjudicataire de ces travaux.

LE NORD-EST. — Si nous en croyons l'Echo du Nord, une entente est en voie de se faire entre la Compagnie du Nord-Est qui, dans ce cas, retirerait sa plainte, et le Crédit mobilier.

On annonce la mort de M. Ph. Frémy, propriétaire et ancien entrepreneur à Lille.

Le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme sont au nombre des départements dont les jeunes gens originaires sont admis par le ministre de la marine à contracter des engagements volontaires de cinq ans dans les équipages de la flotte française.

Le commerce des soustractions secrètes opérées chez les fabricants est vivement contrarié, il n'est personne pour s'en plaindre. On vient d'arrêter un sieur Léopold V... convaincu d'avoir acheté ou recelé des déchets de laine, procédant de vois divers commis en fabrique, 19 kilog. 500 gr. de ces déchets ont été découverts en sa possession et il avait les avoir acquis de tisserands du Blanc-Seau, de Motteux et de Roubaix. V..., né à Watrelos, habitait Evrennes en Belgique.

Hier un marchand forain qui était venu stationner sur le Boulevard central prétendait ne pas payer les droits de place. L'employé d'octroi, à bout d'arguments, dut se fortifier de la présence d'un agent de police. Les pourparlers engagés à cette occasion provoquèrent un assez grand rassemblement. A la fin le marchand forain s'exécuta.

Un vieillard de 82 ans, qui faisait dans les fermes l'office de gargon de service et avait été, dans ces derniers temps, accueilli chez Bossut, fermier, rue de Hem (territoire de Roubaix), vient d'être transporté à l'hôpital pour engelures compliquées de gangrène.

Le pauvre vieux a été, chez Bossut, l'objet de charitables attentions, mais son état est inquiétant.

Chez le même Bossut, un garçon de ferme a été, aujourd'hui même, victime d'un vol consistant en une montre et plusieurs effets d'habillement qu'il n'a pas retrouvés.

Comme il est de coutume, dans les fermes, de donner l'hospitalité à des

passants inconnus, on suppose que c'est un individu de cette espèce qui a tenu à emporter un souvenir de la ferme Bossut.

Un affreux malheur est arrivé mercredi dernier à l'un de nos concitoyens, dit la Gazette de Cambrai.

M. Wiat, tailleur d'habits dans la petite rue Aubenche, avait assisté à la cérémonie funèbre de Saint-Quentin et avait passé en même temps la journée avec ses deux fils, dont l'un est coiffeur, et l'autre garçon de magasin dans une maison de blanc. Il revenait le soir à Cambrai par le train qui part de Saint-Quentin vers cinq heures, lorsqu'arrivé à Bohain il crut avoir le temps de descendre.

A son retour, il trouva toutes les portes fermées et le train se mettant déjà en marche. C'est alors qu'il voulut monter sur le marchepied et se faire emporter, mais trompé par l'obscurité de la nuit et sans doute aussi par la faiblesse de sa vue, il prit mal son élan et alla se précipiter entre deux wagons où il resta accroché l'espace de dix mètres, après quoi il retomba sur les rails.

Quelques secondes après, quand le train fut passé, le sieur Wiat relevé l'imprudent voyageur dans un état méconnaissable. Une jambe avait été coupée presque à la naissance de l'aîne; quatre doigts d'une main étaient broyés; un os lui ressortait de l'épaule et ses vêtements étaient déchiquetés. Cependant le malheureux Wiat vivait encore; il put faire connaître qu'il était, appela sa femme, ses enfants, et se rappelant l'adieu fait à l'un de ses fils, on l'entendit s'écrier dans un accès de fièvre: « Mon cher Gustave, je t'ai pressé la main en partant; et toi tu ne viendras pas fermer mes paupières! »

Wiat est mort la nuit de l'accident, vers deux heures du matin.

Les journaux de Valenciennes signalent un acte de courage accompli par deux employés de douane, sans la vigueur et sans la fermeté desquels de graves accidents seraient peut-être à déplorer.

M. Barel, coiffeur de commerce à Valenciennes, avait laissé son cabriolet dans la cour de la succursale Dorchis et C^e. Anzin, était entré au bureau; il était cinq heures et demi du soir.

Le cheval, impatient, partit tout à coup dans la direction de Valenciennes, et, au passage à niveau de la Bleuse-Borne, tourna brusquement et s'engagea sur la voie ferrée. Au pont sur l'eau, le sieur Barel, baigné par le douane à Bruy, et l'employé Gilot, aidés du garde-champêtre, se jetèrent courageusement à la tête du cheval et parvinrent à l'arrêter, après avoir été entraînés sur une longueur de trente mètres, et cela dans l'obscurité et sans une vote ferrée.

Accourus au surveillant de garage de l'usine, ces employés conduisirent le cheval et le cabriolet à M. le commissaire administratif de la gare de Valenciennes, qui les félicita chaudement et fit mettre en fourrière cheval et voiture.

— Jeudi vers dix heures du matin, un comptable de Valenciennes, le nommé Dubois, habitant rue Capelle, et âgé de 64 ans, s'est suicidé dans sa chambre à coucher se tirant à la tête un coup de revolver. Il expira une heure après, malgré les soins qui lui étaient prodigués.

On attribue ce suicide à des chagrins domestiques qui avaient déjà considérablement altéré les facultés intellectuelles de cet employé.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

seulement sera chanté le même jour, à 11 heures, les laudes à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph DUBOIS, négociant, marguillier de la paroisse Saint-Maurice, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Lille, le 26 janvier 1876, à l'âge de 68 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le mercredi 26 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph PRUVOST, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1875, à l'âge de 19 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 25 janvier 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Joséphine de Roubaix, le 22 décembre 1875, dans sa 84^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Robouze. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Vraie France, de Lille.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGLES AUX BOULANGERS

	MONNAIE DÉCIMALE	C. DM.
Pain de ménage.		
Composé de deux tiers de blé blanché et un tiers de blé roux ou macaou.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	30	00
Pain de deuxième qualité.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	33	00
Pain blanc.		
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.		
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à	36	00
Pain de fleur dit pain français		
Composé de fleur de première qualité.		
Le pain de 125 grammes est taxé à	4	875
Les deux pains, à	9	75
Le pain de 150 grammes, à	19	50
Les deux pains, à	39	00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix le 24 Janvier 1876.		
Le Maire de Roubaix, C. DESCAZ.		

Faits divers

M. le président de la République a commué hier en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée le 10 novembre 1875, par la cour d'assises du Morbihan, pour infanticide, contre la nommée Le Clainche (Marie-Joséphine). Cette malheureuse âgée de vingt-huit ans seulement en était à son quatrième infanticide; mais les trois premiers remontant à des époques trop éloignées pour qu'on ait pu les constater d'une manière bien certaine, la fille Le Clainche n'avait été poursuivie qu'à raison de son dernier crime.

CROAUTÉS D'UNE MÈRE ENVERS SON ENFANT. — Une fille Rosalie Piton, âgée de vingt-neuf ans, vient de comparaître devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, sous l'accusation de mauvais traitements exercés sur sa petite fille âgée de quatre ans.

La malheureuse enfant a succombé à ces mauvais traitements, et, bien que l'accusation imputée à la mère la pensée d'avoir voulu se débarrasser de son enfant, elle n'est accusée que de blessures volontaires.

Avant d'avoir donné le jour à cette enfant, l'accusée en avait déjà eu quatre qui sont morts peu de temps après leur naissance. Elle se livrait au libertinage et ne payait pas les mois de nourriture.

Placée comme domestique au Vésinet, elle était à deux pas de son enfant et n'allait pas la voir. Obligée de la reprendre, elle en fit un véritable martyr; elle la frappait continuellement, même pendant son sommeil; elle en donnait pour excuse des habitudes de malpropreté que l'enfant n'avait pas.

Un jour, les maîtres de l'accusée s'aperçurent que la petite Marie-Blanche était dans un état allarmant.

trouve toujours digne du grade et de son arme.

Marcelle ne connaissait le superflu que de nom, mais elle entrevoyait déjà l'époque où, jeune mère, elle devrait songer à de nouvelles obligations.

On envoya chercher un médecin qui déclara que la situation de l'enfant était désespérée; il constata que la peau était marbrée de profondes meurtrissures; à l'angle d'un des yeux, aux bras, à la poitrine, au ventre et à la partie postérieure du corps, se voyaient de nombreuses ecchymoses, ainsi que des piqûres et des déchirures; le bas des reins était noir et tuméfié; à la partie postérieure de la tête se trouvait une plaie contuse; enfin, on remarquait aux pieds de larges ampoules produites par des brûlures. Les vêtements étaient maculés de sang.

L'enfant succomba au bout de quelques heures.

L'autopsie confirma, en les aggravant, les constatations du premier examen médical: les tissus apparents réduits en une sorte de bouillie sanguinolente, par l'effet d'une série de contusions successives. Les hommes de l'art déclarèrent que les coups avaient été portés à l'aide d'un corps dur et résistant, tel qu'un bâton, une bûche ou une barre de fer: la mort était le résultat d'une perturbation générale causée par l'ensemble des violences exercées sur le corps de l'enfant, principalement par la lésion du crâne et des blessures dans la lésion lombaire.

La fille Piton a été condamnée à huit années de réclusion.

Un télégramme publié tout récemment par un journal anglais a informé le gouvernement britannique de l'enlèvement d'un certain nombre d'indigènes de l'île de Tonga-Tabou par l'équipage d'un bateau maraudeur.

Le gouverneur des îles Fidji, d'après la même dépêche, aurait envoyé le Darraouta à la poursuite du corsaire, mais cet acte de piraterie ne cause pas moins de sérieuses inquiétudes à tous ceux qui ont en l'occasion d'apprécier le caractère des habitants de Tonga.

L'île de Tonga se trouve située au sud-est, à 250 milles environ de l'île la plus méridionale du groupe des îles Fidji, et les Tongans sont sans contredit les plus civilisés de tous les peuples de la Polynésie, comme ils en sont la race la plus intelligente.

Cette civilisation, qu'ils ont acquise de bonne heure, leur a naturellement procuré de grands avantages et donné une grande influence sur leurs voisins; aussi est-il à présumer que, sans l'intervention des Européens, ils se seraient rendus maîtres depuis longtemps des îles de Viti, auxquelles ils ont donné le nom de Fidji.

Etant, par leur nature, bons marins et bons guerriers, ils sont devenus la terreur des Fidjans, qui sont moins faits à l'exercice des armes.

Aujourd'hui, d'ailleurs, le roi George, souverain de Tonga, gouverne avec la plus grande habileté cette contrée, dont la politique intérieure est extrêmement pacifique.

Les îles sont bien cultivées, la justice y est admirablement et équitablement administrée, les routes y sont nombreuses et bien entretenues, et l'armée, peu considérable il est vrai, y est parfaitement disciplinée.

C'est pourquoi il semble, au premier abord, qu'il doit être aussi difficile d'enlever des Tongans que de trépaner des Maoris ou de saisir un Tartare.

Cette ville vint de New-York, puis des semaines entières s'écoulèrent sans que l'on reçut aucune nouvelle de Washington.

Enfin tout récemment, d'après l'Advertiser, des jeunes gens de Chicago (tant allés à la chasse sur les bords du lac Michigan, trouvèrent derrière un buisson un homme ayant une blessure à la tête et les deux jambes brisées. Il se mourait d'épuisement, de froid et de privation, et était couché sur les débris d'un aérostat dans lequel les jeunes gens reconnurent facilement le Washington, parti plus de dix mois auparavant de Chicago au milieu des cris de joie et des applaudissements du public.

Le malheureux docteur Fergith fut transporté en toute hâte à Chicago. Il a promis de raconter dans les plus grands détails les terribles péripéties de son voyage aérien. Quant à Jédédiah Monrose, il paraît qu'il est tombé dans le lac au moment de la rupture d'une des cordes de la nacelle.

Le Washington a été assailli dans l'Océan Atlantique par un vent d'une violence extrême qui l'a ramené aux Etats-Unis. (Liberté.)

FRANÇOIS-XAVIER. — On a lu il y a quelques jours, dans un récit que nous avons emprunté à Times, que le prince de Galles, dans sa visite à Goa, avait été frappé de la magnificence du mausolée élevé à François-Xavier, l'apôtre des Indes au dix-septième siècle, et que l'on voit dans la cathédrale de l'ancienne Goa.

François-Xavier est un nom qui appartient à l'ancienne Université de Paris.

Le dévouement, le zèle héroïque, la mort du missionnaire espagnol eurent dans le monde entier un immense retentissement, et le souvenir des actes accomplis par François-Xavier a été transmis à la postérité par plusieurs ouvrages d'art conservés dans les musées et dans les églises, et dont plusieurs sont dus à des artistes français.

Les quelques détails qui suivent au sujet du grand prédicateur chrétien et des œuvres qui ont perpétué ses périlleuses missions évangéliques sont lus avec intérêt.

François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon, né en 1506 au château de Xavier, près de Pamplune, est mort en 1552, dans l'île de San-Chan, au Japon. Il était fils d'un conseiller de Jean III, roi de Navarre. C'était un caballero accompli, brave, honorable, généreux, qui s'éprit de bonne heure des exemples des martyrs chrétiens et qui, animé du zèle le plus ardent, vint à Paris, où il se fit recevoir professeur de philosophie à l'Université et se livra à l'enseignement à l'âge de vingt-deux ans à peine.

C'est dans l'exercice de son professorat qu'il fit, à Paris, la connaissance d'Ignace de Loyola, son compatriote, le fameux fondateur de la Compagnie de Jésus, dont il devint bientôt l'ami, le compagnon et le disciple.

Le vaillant universitaire ne séjourna que peu de temps à Paris, alla faire un voyage à Rome et se rendit à Lisbonne. Impatient d'aller éclairer les peuples d'Orient; plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, il s'embarqua pour Goa, aux Célèbes, à Mélapour, à Malacca, etc., il passa au Japon en 1549, où trois ans après il mourut, pendant son séjour à l'île de San-Chan. Son corps fut transporté à Goa, où un riche mausolée recouvra les cendres du missionnaire espagnol, canonisé dans le courant du dix-septième siècle.

Rubens a peint Saint-François-Xavier prêchant aux Indes. Ce tableau est vu musée du Belvédère, à Vienne. Cette peinture est considérée comme un des plus beaux ouvrages de Rubens.